



PARAMÈTRES DIMENSIONNEMENT DU DISPOSITIF DE FRANCHISSEMENT MODIFICATION EXISTANT

Le service instructeur portera une attention particulière aux points clefs conditionnant l'efficacité d'un projet :

Adaptation aux exigences des espèces

i Il s'agit dans ce cas de mettre en conformité en fonction des exigences des espèces initiales et/ou de prendre en compte les exigences des nouvelles espèces ciblées.

POINTS DE VIGILANCE	REGLES DE DIMENSIONNEMENT
- Capacité de franchissement selon les classes de tailles des populations migrantes - Mode de franchissement des espèces (nage, saut, reptation, ...)	- Modification des conditions hydrauliques par ajustement de la géométrie (largeur et profondeur des échancrures, ...) - Réduction des hauteurs de chute par allongement de la passe - Modification de la rugosité de fond - Ajout de dispositifs spécifiques (rampe à anguilles)

Amélioration de l'attractivité

POINTS DE VIGILANCE	REGLES DE DIMENSIONNEMENT
Nombre de dispositifs, implantation par rapport aux points d'attrait et de blocage	Concentration et optimisation des points de restitution des écoulements concurrents
Débit en valeur et en proportion par rapport aux débits concurrents sur la plage de fonctionnement du dispositif	- Débit d'alimentation - Ajout d'un débit d'attrait
Vitesses et chutes en entrée, propagation et orientation du jet vers l'aval	Entrée piscicole : réorientation du jet, reconfiguration de la géométrie, régulation de la cote de déversement

Elargissement de la plage de fonctionnement hydraulique de la passe

POINTS DE VIGILANCE	REGLES DE DIMENSIONNEMENT
- Garantir des conditions d'écoulement dans la passe pour une plus grande gamme de débits amont - Pertinence des critères de dimensionnement proposés (débit, géométrie, type d'écoulement, vitesse max, deltaH max, énergie dissipée, tirant d'eau, ...) : guide conception des passes à poissons (http://www.onema.fr/sites/default/files/pdf/1992_040.pdf)	Limitation des variations du niveau d'eau amont : - Possibilité de régulation du niveau d'eau amont (sonde de contrôle dans le cas d'une prise d'eau hydroélectrique ou aménagement d'un clapet) - Optimisation du calage des seuils déversants Réduction de la sensibilité de la passe aux variations du niveau d'eau amont : - Limitation de la sensibilité du dispositif aux variations du niveau amont en agissant sur la géométrie de la section contrôlant le débit de la passe à poissons - Aménagement d'un pré-bassin amont à effet tampon

Ajout de dispositif de gestion

POINTS DE VIGILANCE	REGLES DE DIMENSIONNEMENT
- Accès et sécurité (échelle, caillebotis, ligne de vie) - Protection de l'entrée hydraulique du dispositif (grilles, déflecteurs, seuil de fond, bassin de dégrèvement, ...) - Modalités d'entretien (fréquence, type, ...)	- Réglage des organes mobiles - Fascicule d'entretien à l'attention des agents d'exploitation (points de contrôle : faire une visite de contrôle suite à un coup d'eau/vent, contrôler en début de période de migration des espèces cibles, ...)

Phase chantier

POINTS DE VIGILANCE	REGLES DE DIMENSIONNEMENT
• Ne pas générer des conditions d'écoulement défavorables à l'aval immédiat suite aux travaux (accès, zone de stockage de matériel, isolement du chantier, ...) • Conduite du chantier pour limiter les impacts locaux	• Remise en état